

LA PREMIÈRE GAMME D'ASSURANCE QUI PROTÈGE

**VOTRE INVESTISSEMENT  
EN PHOTOVOLTAÏQUE**





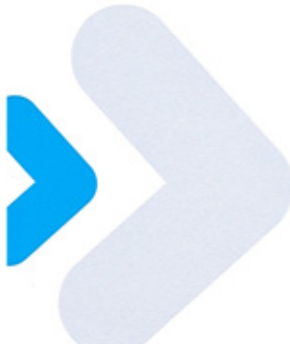


# EXIGEZ LA SÉCURISATION DE VOS INVESTISSEMENTS EN PHOTOVOLTAÏQUE



L'énergie solaire photovoltaïque est une des énergies renouvelables les plus prometteuses : propre et inépuisable, elle est également devenue, grâce aux aides publiques, un placement attractif. Ce marché en pleine expansion présente de nouveaux risques. La réglementation actuelle et les normes en vigueur ne permettent pas de se prémunir de l'ensemble des défaillances. Une installation photovoltaïque est une opportunité d'investissement très attrayante à condition de se prémunir des risques encourus.





## PRENEZ EN COMPTE LES RISQUES SPÉCIFIQUES DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

C'est à vous de **protéger**  
**votre** installation photovoltaïque

Les installations photovoltaïques sont soumises à deux types de risques :

- le dysfonctionnement ou la défaillance du procédé photovoltaïque provenant :
  - d'une erreur de conception
  - d'un vice de matériaux
  - d'une mise en œuvre défectueuse
- les événements endommageant votre installation :
  - la grêle, la tempête
  - la foudre
  - l'action du vent, de la neige ou de la glace
  - une catastrophe naturelle
  - un incendie, une explosion
  - un vandalisme
  - un vol

Ces aléas peuvent réduire largement les rendements prévus. Un contrat d'assurance est indispensable pour une gestion sécurisée de votre investissement.

**Ne prenez pas le risque** de voir  
**votre investissement fondre au soleil**



## POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA RÉALISATION DE VOS PROJETS INNOVANTS

Aujourd'hui, les garanties offertes sur le marché (perte d'exploitation, bris de machine et garantie constructeur) ne permettent pas une sécurisation entière de votre installation. La SMABTP démontre encore son engagement avec **Batinovation** Photovoltaïque.

LA SEULE GAMME D'ASSURANCE POUR  
UNE COUVERTURE COMPLÈTE DES RISQUES  
QUE VOUS ENCOUREZ EN QUALITÉ  
DE PRODUCTEUR D'ÉLECTRICITÉ



**Contrat  
de production  
d'électricité  
photovoltaïque**

Risques liés à votre investissement photovoltaïque :  
dysfonctionnement de l'installation  
et dommages de cause externe

**Contrat  
multirisque dommages  
aux installations  
photovoltaïques**

**Contrat  
responsabilité  
civile du producteur  
d'électricité**

Risques liés à votre activité  
de producteur d'électricité

**Batinovation Photovoltaïque** pour une couverture complète et modulable,  
parfaitement **adaptée à vos besoins et à votre budget**





CONTRAT DE PRODUCTION  
D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

# ASSUREZ-VOUS 10 ANNÉES DE TRANQUILLITÉ

Toute l'expertise d'un assureur spécialisé a été mobilisée pour créer ce contrat dysfonctionnement, sans équivalent sur le marché.

## PROTÉGEZ VOTRE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Ce contrat prend en charge les conséquences pécuniaires permettant de remédier à un dysfonctionnement de votre installation photovoltaïque, qu'il résulte d'une erreur de conception, d'un vice de matériaux ou d'une mise en œuvre défectueuse.

## SÉCURISEZ VOTRE INVESTISSEMENT

En cas de défaillance de votre installation, ce contrat prend en charge les frais de dépose, de repose, de remplacement et de protection des panneaux photovoltaïques défectueux. Les pertes de recettes subies, consécutives à un dysfonctionnement garanti, sont également prises en charge.

## VALORISEZ VOTRE PATRIMOINE

Souscrit dès l'installation des panneaux photovoltaïques, ce contrat sécurise votre investissement dans la durée. Il couvre tous les propriétaires successifs de l'installation pour une période de garantie de 10 ans et permet ainsi la valorisation de votre patrimoine.



A photograph showing two workers on a corrugated metal roof. One worker, wearing a red shirt and blue jeans with a safety harness, is in the foreground, leaning over a solar panel. The other worker, wearing a blue shirt and brown pants with a safety harness, is further back on the roof. A blue sky and some greenery are visible in the background.

**CONTRAT MULTIRISQUE DOMMAGES  
AUX INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES**

## FAITES FACE AUX ÉVÉNEMENTS EXTÉRIEURS

Ce contrat couvre tous les dommages matériels causés directement à votre installation par un incendie, une explosion, la foudre, un accident d'origine électrique, un attentat, un vandalisme ou un sabotage, l'action du vent, de la grêle, de la neige ou de la glace, une catastrophe naturelle. Le contrat couvre également les dommages survenus lors d'opérations de maintenance et tous les dommages accidentels y compris lorsqu'ils proviennent des locaux sur lesquels l'installation est fixée.

### SÉCURISEZ VOTRE INSTALLATION

Le contrat multirisque dommages prend en charge les frais de dépose, de repose, de remplacement et de protection des panneaux photovoltaïques endommagés.

En option, les pertes de recettes consécutives aux dommages assurés sont prises en charge jusqu'au retour au fonctionnement normal de votre installation, ainsi que les pertes de recettes que vous pouvez subir consécutives à une panne accidentelle du réseau public.



CONTRAT RESPONSABILITÉ CIVILE  
DU PRODUCTEUR D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

# TENEZ COMPTE DES RISQUES SPÉCIFIQUES

En tant que producteur d'électricité, vous devez justifier d'une assurance en responsabilité civile auprès de votre gestionnaire de réseau.

## SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ

Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue du fait de l'installation ou vis-à-vis de votre gestionnaire de réseau, sur quelque fondement juridique que ce soit, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers. Au titre du contrat sont également couvertes votre responsabilité civile à l'égard de vos préposés et la responsabilité que vous pouvez encourir au titre d'une atteinte à l'environnement d'origine accidentelle.







## LA SMABTP VOUS ACCOMPAGNE DANS L'ÉVOLUTION DE VOS MÉTIERS

Créée il y a 150 ans par et pour les professionnels du BTP, la SMABTP est fidèle à sa vocation d'origine : les accompagner dans leurs évolutions. Une action qui s'inscrit dans la durée, de manière responsable. Le Grenelle de l'environnement marque une rupture dans les métiers du BTP : de nouvelles valeurs, de nouveaux métiers et par conséquent de nouveaux risques.

Ce monde de demain, la SMABTP le prépare dès aujourd'hui, participant depuis 2006 au groupe INNOVATION pour apporter des solutions d'assurance dans le domaine des énergies renouvelables.

Leader sur son marché, la SMABTP montre la voie en matière d'innovation et vous propose des solutions d'assurance uniques pour accompagner vos projets innovants que ce soit dans le domaine des énergies renouvelables, avec le photovoltaïque ou l'éolien, ou dans le domaine de la rénovation énergétique.

### Le conseiller SMABTP un **spécialiste** à votre écoute

Interlocuteur privilégié et en contact régulier avec vous, il vous aidera à actualiser votre système de garanties et vous informera dans des domaines aussi divers que la prévention des risques, la maîtrise des coûts, la protection juridique...

Sa connaissance approfondie de votre métier et des risques qui en incombent lui permet de proposer des solutions fiables et durables. Votre conseiller SMABTP est LE partenaire à votre écoute pour une meilleure prise en compte de la réalité économique de vos activités et pour apporter des réponses précises à vos interrogations.

Pour trouver le conseiller de votre secteur :



[www.smabtp.fr](http://www.smabtp.fr)

**Batinovation**  
ASSURANCE PHOTOVOLTAÏQUE

**SMABTP**  
CONSTRUIRE EN CONFIANCE